

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2013**

A une séance extraordinaire tenue le 23 septembre 2013 à 13 h 30 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Michel Lagacé
Madame la conseillère	Diane Dufour-Flynn
Messieurs les conseillers	Gilles Léonard Normand Leroux Claude Rodrigue

formant quorum;

**SONT ABSENTS :**

Madame la conseillère	Lucie Régimbald Bélanger
Monsieur le conseiller	Luc Leblanc

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par Monsieur le maire Michel Lagacé pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **le 23<sup>me</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2013 À 13 h 30 HEURES** et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Résultat des soumissions broyage des branches dépôt des neiges usées
3. Résultat des soumissions réfection du toit 2125 Jean-Adam
4. Paiement de facture à Landco pour la construction du réservoir Mont-Habitant
5. Prolongement de la période d'emploi temporaire pour Mme Lise Martin
6. Résultat des soumissions bouclage aqueduc rue Achille
7. Parole au public
8. Levée de l'assemblée

**DONNÉ à Saint-Sauveur, ce 19<sup>ème</sup> jour du mois de septembre 2013**

Normand Patrice  
Greffier

## **SIGNIFICATION**

Le conseil municipal constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la loi.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur le Maire Michel Lagacé procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

### **RÉSOLUTION 553-09-2013** **ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Résultat des soumissions broyage des branches dépôt des neiges usées
3. Résultat des soumissions réfection du toit 2125 Jean-Adam
4. Paiement de facture à Landco pour la construction du réservoir Mont-Habitant
5. Prolongement de la période d'emploi temporaire pour Mme Lise Martin
6. Résultat des soumissions bouclage aqueduc rue Achille
7. Parole au public
8. Levée de l'assemblée

### **RÉSOLUTION 554-09-2013** **RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :** **BROYAGE DES BRANCHES DÉPÔT DES NEIGES USÉES**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 20 septembre 2013 à 10 h 00 pour le broyage des branches au dépôt des neiges usées;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Frédéric Thifault agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu trois (3) soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
Emondage Allard inc	17 821,15 \$
Bernard Paysagiste inc	20 695,50 \$
Y & R Paquette inc	73 584,00 \$

ATTENDU Que la soumission d'Émondage Allard inc ne peut être retenue car incomplète, l'addenda numéro 1 n'ayant pas été incluse;

ATTENDU : Le rapport au conseil de directeur des travaux publics et génie en date du 23 septembre 2013 ;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par Bernard Paysagiste inc au montant de 20 695,50 \$ (taxes incluses) pour le broyage des branches au dépôt des neiges usées est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 555-09-2013**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :**  
**RÉFECTION DU TOIT 2125 JEAN-ADAM**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 20 septembre 2013 à 11 h 00 pour la réfection du toit du 2125 Chemin Jean-Adam;

ATTENDU : Que Mesdames Joanne Richard et Ursula Kalachnick agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu quatre (4) soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
Toitures Hogue inc	71 836,38 \$
LK industries	79 217,78 \$
Raymond et fils	99 211,93 \$
Les couvertures Blanchard & fils	108 363,94 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 23 septembre 2013 ;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par Toitures Hogue inc au montant de 71 836,38 \$ (taxes incluses) pour la réfection du toit du 2125 Chemin Jean-Adam est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 556-09-2013**  
**PAIEMENT DE FACTURE**  
**CONSTRUCTION RÉSERVOIR MONT-HABITANT**

Item retiré de l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION 557-09-2013**  
**PROLONGEMENT DE LA PÉRIODE**  
**D'EMPLOI TEMPORAIRE POUR MME LISE MARTIN**

ATTENDU Que par sa résolution 207-04-2013 la Ville de Saint-Sauveur retenait les services de Mme Lise Martin à titre de technicienne en urbanisme pour la période du 8 avril au 15 septembre 2013;

ATTENDU L'absence prolongée de la directrice adjointe du service de l'urbanisme;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 18 septembre 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur poursuive l'embauche de Mme Lise Martin à titre de technicienne en urbanisme au-delà du 15 septembre 2013 et ce, jusqu'au retour de la directrice adjointe.

**RÉSOLUTION 558-09-2013**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :**  
**BOUCLAGE AQUEDUC RUE ACHILLE**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 28 Mai 2013 à 14 h 00 pour le bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Achille entre Sainte-Marguerite et Saint-Joseph;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu quatre (4) soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
Entreprises Doménik Sigouin	57 631,22 \$
David Riddell excavation	67 377,65 \$
Construction MBN	80 374,55 \$
Duroking Construction	121 887,75 \$

ATTENDU : Que la soumission de Entreprises Doménik Sigouin ne peut être retenue n'étant pas complète;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement 389-2013 remboursable par la subvention TECQ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par David Riddell excavation au montant de 67 377,65 \$ (taxes incluses) pour le bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Achille entre Sainte-Marguerite et Saint-Joseph est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de

la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance.

**RÉSOLUTION 559-09-2013**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance extraordinaire soit levée tous les sujets inclus à l'avis de convocation ayant été soumis au conseil pour décision.

---

Normand Patrice  
Greffier

---

Michel Lagacé  
Maire